

# Qui est visé : le CCAS ou bien l'action sociale ?

**D**ans le cadre du débat initié autour de la proposition de loi déposée par le sénateur Doligé, visant à rendre optionnels les CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants, l'Association nationale des cadres communaux d'action sociale (ANCCAS) a souhaité apporter sa contribution et alerter sur les risques sous-tendus par les amendements proposés lors de l'examen du texte par le Sénat.

LA MOTION ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'ANCCAS le 30 septembre 2013 vise à alerter les parlementaires et les élus sur l'inquiétude des cadres que soit envisagé de porter atteinte à la réactivité

et à l'efficacité de l'action sociale communale en risquant de la priver de ses outils d'intervention de proximité que sont les CCAS ou les CIAS. Ceci particulièrement «... dans une société confrontée à des réalités quotidiennes de plus en plus dures pour les personnes les plus fragiles et où les problématiques sociales s'agrègent et se complexifient... ».

## Les CCAS facultatifs ?

L'amendement Doligé a été réintroduit dans un texte visant à simplifier les normes administratives. Hors, « Comment croire aujourd'hui, pour nous qui sommes des acteurs de terrain, et qui vivons quotidiennement la complexité des textes et des procédures, l'inflation de normes en tout genre dans lesquelles le citoyen ne se retrouve plus, que les CCAS constituaient



une complexité telle, qu'il était urgent de les supprimer ! » Si l'ANCCAS a prôné depuis longtemps un regroupement des CCAS au sein de CIAS, notamment pour les plus petits d'entre eux, la vigilance est également de mise quant à la rédaction d'un article de la proposition qui stipule que « le CIAS peut être dissous par délibération de l'EPCI, qui exerce alors les compétences du CIAS sauf si une commune s'y oppose ». A terme, cela pourrait laisser entendre que les CCAS et les CIAS pourraient être supprimés purement et simplement... Un réel danger pour les CCAS, pointé par les administrateurs de l'ANCCAS, qui s'interrogent : « ... est-ce vraiment les CCAS qui sont visés ou bien l'action sociale elle-même ? Prenons garde à ce que nos décideurs ne se trompent pas de cible... »

Motion à lire sur <http://anccas.fr>